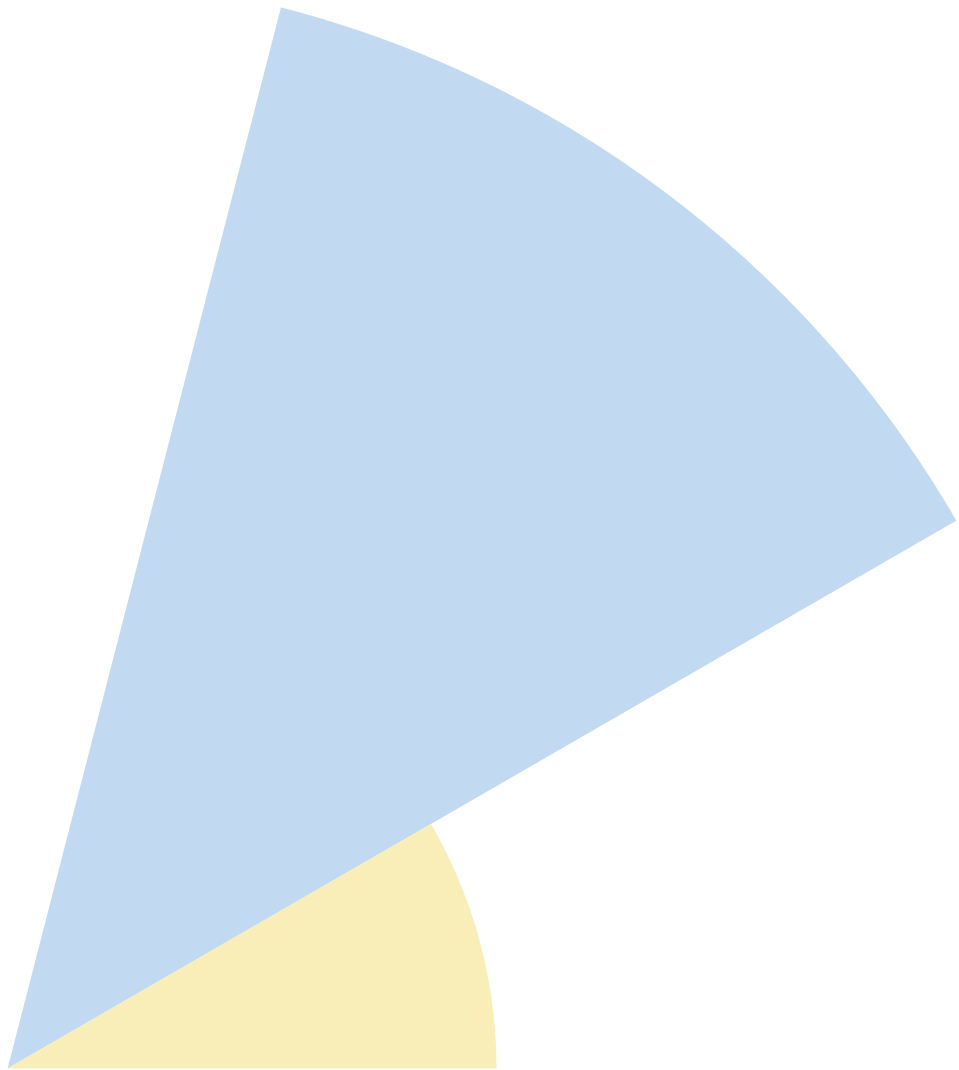


Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU- SILC) qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union Européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (Fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'intercommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de Famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de Famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence nationale pour l'information et le logement (Anil) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'Anil est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auquel sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5 €/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre 4 modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auquel s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35 h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : propriétaire, locataire du privé et locataire du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile et inférieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile régional ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Albouy V., Gleizes F., Solard J., « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 », *Insee Focus* n° 304, juillet 2023.

Ancelin G., Flachère M., « Une approche de la précarité en Occitanie », *Insee Dossier Occitanie* n° 18, juin 2023.

Guillaneuf J., Picard S., Rousset A., « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n° 1940, mars 2023.

Gleizes F., Pla A., « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n° 294, mars 2023.

Le Hir B., Bono P.-H., « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

Guarnero M., Guillaneuf J., « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n° 77, octobre 2022.

Audoux L., Prévot P., « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n° 270, juillet 2022.

Flachère M., Rodes V., « Une pauvreté plus forte dans les centres urbains et dans le rural à habitat très dispersé », *Insee Analyses Occitanie* n° 115, juin 2022.

Flachère M., Lardellier R., « Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage », *Insee Analyses Occitanie* n° 116, juin 2022.

Azougagh M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n° 1884, janvier 2022.